



**Les Brandes de la Verrerie
36 700 CLÉRÉ-DU-BOIS**



RAPPORT DE MESURES ACOUSTIQUES



**ÉTUDES · CONSEIL
ENVIRONNEMENT**

Juin 2021

SOMMAIRE

1 -	OBJET DE LA MISSION	3
2 -	PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT.....	3
3 -	CONTEXTE REGLEMENTAIRE.....	3
4 -	MATERIEL UTILISE.....	5
5 -	PERIODES DE MESURE	5
6 -	CONDITIONS METEOROLOGIQUES.....	6
7 -	DESCRIPTION DES POINTS DE MESURE	7
8 -	SYNTHESE DES RESULTATS	9
8.1	Résultats globaux	9
8.2	Résultats des mesures en limites de propriété	10
8.3	Calculs des niveaux d'émergence	10
8.4	Recherche de tonalités marquées	11
9 -	RESULTATS DETAILLES DES ENREGISTREMENTS	11
10 -	ANNEXE.....	32

Date d'intervention	8 juin 2021
Chargé de mission	Jean-Baptiste RIO
Interlocuteur du site	Nicolas MIGNÉ
Contenu du document	33 pages dont 1 annexe

	<p>ÉTUDES · CONSEIL ENVIRONNEMENT</p>	<p>ETUDES - CONSEIL - ENVIRONNEMENT 23, rue Notre Dame – 35 600 REDON ☎ 02 99 72 17 31</p>
---	--	---

1 - OBJET DE LA MISSION

La mission a pour objet de réaliser une campagne de mesures des niveaux sonores émis par l'activité de **CENTRE OUEST CEREALES**, implantée au lieu-dit *Les Brandes de la Verrerie* sur la commune de CLÉRE-DU-BOIS.

Les mesures ont été réalisées selon la méthode dite d'expertise décrite en annexe de l'arrêté ministériel du 23 janvier 1997.

Les niveaux acoustiques ont été mesurés en périodes de jour et de nuit en limites de propriété ainsi qu'au droit de l'habitation la plus proche, en période de fonctionnement normal des installations.

2 - PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

Le site de CLÉRE-DU-BOIS développe les activités suivantes :

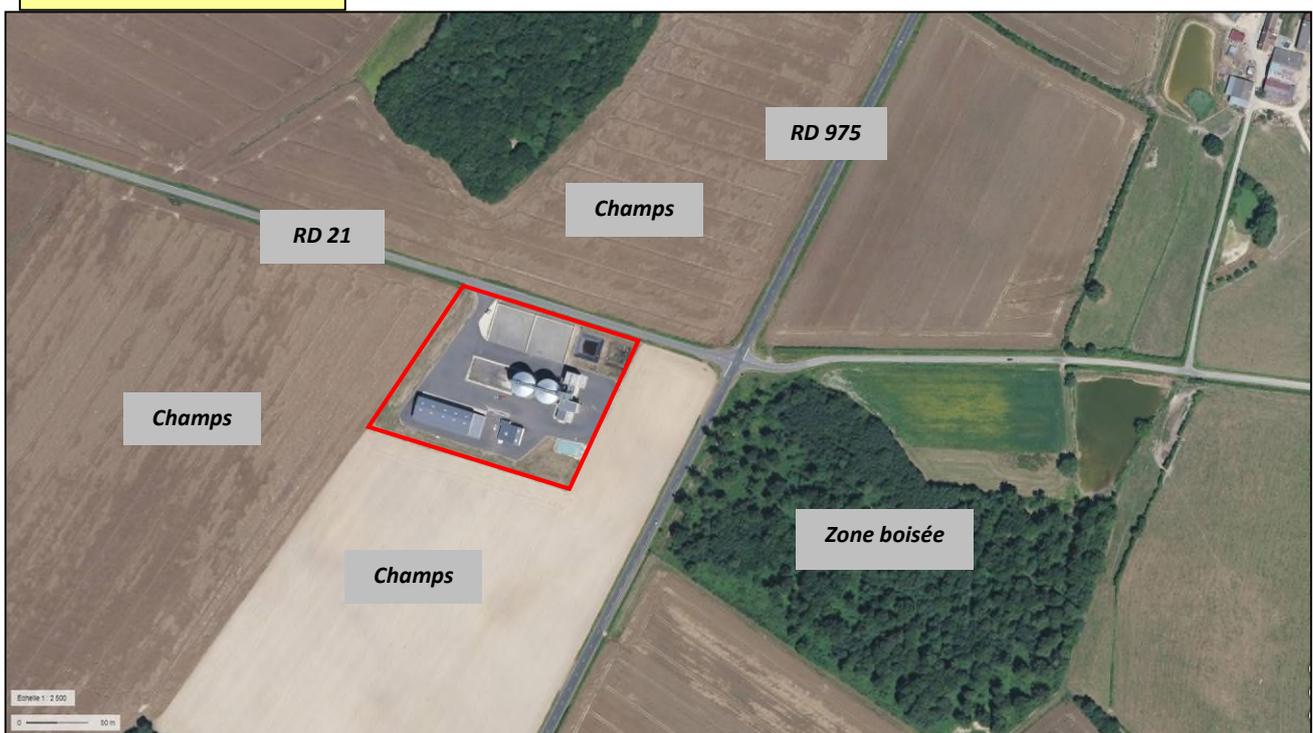
- réception, nettoyage, stockage et expéditions de céréales et oléagineux. Il n'y a pas de séchage sur le site.
- négoce sont exercées auprès des agriculteurs- adhérents de la Coopérative.

Le site est localisé à 1,7 km à l'Est du centre bourg de CLÉRE-DU-BOIS, dans une zone rurale agricole, à proximité de l'intersection des routes départementales RD 21 et RD 975. Il est délimité :

- au Nord, par la RD 21, au-delà de laquelle s'étendent des champs.
- à l'Est, par un champ puis la RD 975,
- au Sud et à l'Ouest par des champs.

La plus proche habitation est implantée au niveau de l'exploitation agricole "*le Bois le Roi*", à 560 m de l'angle Nord-Est du site et 600 m du poste de chargement des silos.

Vue aérienne du site



3 - CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Le contexte réglementaire applicable est défini par les arrêtés ministériels associés à ces rubriques. Ces arrêtés reprennent les dispositions de l'arrêté ministériel du 23 janvier 1997 (arrêté relatif à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement).

☒ Cet arrêté définit :

- ◆ les niveaux limites de bruit à respecter en limites de propriété :
 - en période de jour (de 7h à 22 h) : **70 dB (A)**.
 - en période de nuit (de 22h à 7h) : **60 dB(A)**.
- ◆ les valeurs limites d'émergence. Les émissions sonores dues aux activités des installations ne doivent pas engendrer une émergence supérieure aux valeurs admissibles fixées dans le tableau ci-après, dans les zones à émergence réglementée.

Niveau de bruit ambiant existant dans les zones à émergence réglementée (incluant le bruit de l'établissement)	Emergence admissible durant les heures de fonctionnement couverte par la tranche horaire 7 h - 22 h, hors dimanches et jours fériés.	Emergence admissible pour la période de fonctionnement couverte par la tranche horaire 22 h - 7 h ainsi que les dimanches et jours fériés.
Supérieur à 35 dB(A) et inférieur ou égal à 45 dB(A)	6 dB(A)	4 dB(A)
Supérieur à 45 dB(A)	5 dB(A)	3 dB(A)

L'émergence est définie comme la différence entre les niveaux de pression continue équivalents pondérés A du bruit ambiant (établissement en fonctionnement) et du bruit résiduel (en l'absence des bruits générés par l'établissement).

Les zones à émergence réglementée, telles que définies par l'arrêté du 23 janvier 1997, sont l'intérieur des immeubles habités ou occupés par des tiers et leurs parties extérieures éventuelles les plus proches (cour, jardin, terrasse) ainsi que les zones constructibles définies par des documents d'urbanisme opposables aux tiers.

Dans le cas présent, la zone à émergence réglementée correspond à la plus proche habitation située au lieu-dit "le Bois le Roi".

4 - MATERIEL UTILISE

Les matériels utilisés sont des sonomètres intégrateurs de classe 1 de marque **BRUEL ET KJAER** qui font l'objet d'un étalonnage périodique par le Laboratoire National d'Essais (LNE) et d'un suivi par un carnet métrologique.

Avant chaque campagne de mesures, les équipements font l'objet d'une calibration par un calibre acoustique **BRUEL ET KJAER** de type 4231.

L'exploitation informatique des données est assurée par le logiciel d'exploitation BK Evaluator 7820.

Les références des équipements sont précisées ci-après, les documents justificatifs (carnet métrologique, certificats d'étalonnage) pouvant être présentés sur demande.

Marque	Type	N° de série	Date du prochain étalonnage LNE	Type microphone
BRUEL ET KJAER	2250 Light	N°3012090	17/08/2022	4950
BRUEL ET KJAER	2250 Light	N°3010314	17/08/2022	4950
BRUEL ET KJAER	2250 Light	N°3008321	17/08/2022	4950
BRUEL ET KJAER	2250 Light	N°3003643	17/08/2022	4950
BRUEL ET KJAER	2245	N°100544	En cours d'homologation LNE	4966

5 - PERIODES DE MESURE

En temps normal (hors période de collecte des céréales), le dépôt est ouvert de 8 à 12 heures ainsi que de 14 à 17 heures.

Par ailleurs, la ventilation assurant le refroidissement du grain fonctionne la nuit en dehors des horaires d'ouverture des silos selon les besoins (marche programmable).

Sur la base de ces éléments, la campagne de mesures acoustiques s'est déroulée le 8 juin 2021, avec une activité du site pouvant être qualifiée de représentative :

En période de jour :

- Circulation d'engins de manutention : engin télescopique ou chariot élévateur.
- Circulation de camions (chargement de grains).
- Transfert de céréales pour le remplissage des boisseaux : fonctionnement d'une partie de la chaîne de manutention (TC reprise sous cellules, 2 élévateurs, TC alimentation boisseaux), du nettoyeur et de l'aspiration associée.

En période de nuit, la ventilation du silo a été programmée pour un fonctionnement entre 23 h et minuit.

⇒ **Périodes de mesure**

Etablissement en fonctionnement	JOUR	08/06/2021	De 14 h 20 à 16 h 15
Etablissement à l'arrêt			De 18 h 45 à 20 h
Etablissement à l'arrêt	NUIT	08/06/2021	De 22 h à 23 h
Etablissement en fonctionnement			De 23 h à 00 h

Toutes les mesures en limites de propriété et au droit des habitations ont été réalisées sur une durée minimale de 30 minutes avec enregistrement en continu toutes les secondes. La majorité des mesures a été réalisée sur des périodes beaucoup plus longues afin d'augmenter la représentativité des mesures.

6 - CONDITIONS METEOROLOGIQUES

Les conditions météorologiques sont précisées dans le tableau suivant. Elles n'ont pas eu d'influence perturbatrice sur les mesures acoustiques.

Date	Période	Temps	Température	Vent
08/06/2021	JOUR	Ciel partiellement couvert	30°C	Vent faible de secteur Nord-Ouest à Nord-Est
	NUIT	Ciel dégagé	17°C	Pas de vent

Les conditions météorologiques pour chaque point de mesure selon le référentiel des couples météorologiques UT sont précisées dans le tableau de présentation des points de mesure.

7 - DESCRIPTION DES POINTS DE MESURE

Les points de mesure décrits ci-dessous sont repérés et visualisés sur le plan ci-joint. Ils sont positionnés en limite de propriété ainsi que dans la zone à émergence réglementée la plus proche du site.

Référence point	Localisation des points de mesure	Conditions météo ⁽¹⁾	
		Jour	Nuit
Mesure en limites de propriété			
N°1	Limite Est	U4 / T1 (-)	U3 / T5 (+)
N°2	Limite Sud	U4 / T1 (-)	U3 / T5 (+)
N°3	Limite Ouest	U3 / T1 (--)	U3 / T5 (+)
N°4	Limite Nord	U2 / T1 (--)	U3 / T5 (+)
Mesure en Zone à Emergence Réglementée			
N°5	A 530 m au Nord-Est, à proximité de l'exploitation agricole <i>le Bois le Roi</i>	U3 / T1 (--)	U3 / T5 (+)

(1) Le tableau de correspondance des conditions météorologiques est présenté en Annexe N°2.

Z : Effets météorologiques nuls ou négligeables

(-) Etat météorologique conduisant à une atténuation forte du niveau sonore

(--) Etat météorologique conduisant à une atténuation très forte du niveau sonore

(+) Etat météorologique conduisant à un renforcement faible du niveau sonore

(++) Etat météorologique conduisant à un renforcement moyen du niveau sonore

Pièce jointe : Plan de localisation des mesures acoustiques.

CENTRE OUEST CEREALES
CLÉRÉ-DU-BOIS
Localisation des points de mesure de bruit



8 - SYNTHÈSE DES RESULTATS

8.1 Résultats globaux

La synthèse des résultats est présentée dans le tableau suivant, par point de mesure. Les résultats exprimés sont :

- le niveau de pression acoustique continu équivalent pondéré A (niveau moyen mesuré), **L_{eq} en dB(A)**,
- le niveau acoustique fractile **L_{50} en dB(A)**, c'est à dire le niveau de pression acoustique continu équivalent pondéré A dépassé pendant 50 % de l'intervalle de mesurage avec une durée d'intégration égale à 1 s (niveau mesuré pendant 50 % du temps, permettant de s'affranchir d'évènements ponctuels comme le trafic routier).

Tous les résultats ont été arrondis à 0,5 dB (A) près.

SYNTHÈSE DES RESULTATS DES MESURES ACOUSTIQUES								
Résultats exprimés en dB (A)								
Référence point	Jour				Nuit			
	Installation en fonctionnement		Installation à l'arrêt		Installation à l'arrêt		Installation en fonctionnement	
	L_{eq}	L_{50}	L_{eq}	L_{50}	L_{eq}	L_{50}	L_{eq}	L_{50}
N°1	58,5	58,5	45,5	40,5	43,5	42,0	62,0	61,5
N°2	52,0	48,5	37,5	33,0	36,0	30,0	52,0	52,5
N°3	51,5	47,0	40,5	33,0	35,0	28,5	51,5	51,5
N°4	55,0	53,0	54,0	37,5	46,5	33,0	52,5	50,0
N°5	44,0	38,0	44,5	38,0	43,5	41,0	43,0	42,5

Evénements particuliers

- Trafic routier sur les routes départementales RD 21 et RD 975.
- Activités liées à des travaux sur le site (engin de manutention...).
- Coassements de grenouilles en période de nuit pour le point N°5.
- Fonctionnement intermittent d'un compresseur lors des périodes d'arrêt pour les points N°1 et N°4.

8.2 Résultats des mesures en limites de propriété

Le tableau suivant compare les valeurs mesurées en limite du site vis-à-vis des limites réglementaires.

	Niveau acoustique L_{eq} en dB(A)					
	Jour			Nuit		
Référence point	Niveau mesuré	Niveau limite	Conformité	Niveau mesuré	Niveau limite	Conformité
N°1	58,5	70	C	62,0	60	NC
N°2	52,0		C	52,0		C
N°3	51,5		C	51,5		C
N°4	55,0		C	52,5		C

Les niveaux acoustiques mesurés sont conformes aux valeurs limites réglementaires en période de jour.

En période de nuit, les niveaux acoustiques mesurés sont conformes aux valeurs limites réglementaires hormis au point N°1 directement impacté par la ventilation du silo localisée dans le local nettoyage à une vingtaine de mètres du point de mesure.

8.3 Calculs des niveaux d'émergence

Le tableau suivant compare les niveaux d'émergence calculés vis-à-vis des valeurs limites réglementaires.

Conformément aux prescriptions de l'arrêté du 23 janvier 1997, lorsque la différence entre les niveaux L_{eq} et L_{50} est supérieure à 5 dB (A), le calcul du niveau d'émergence doit être établi à partir des niveaux L_{50} .

Les niveaux pris en compte pour le calcul du niveau d'émergence sont indiqués dans les cases grisées.

	Référence point	Installation en fonctionnement		Installation à l'arrêt		Niveau d'émergence calculé	Emergence admissible	Conformité (C / NC)
		L _{eq}	L ₅₀	L _{eq}	L ₅₀			
Jour	N°5	44,0	38,0	44,5	38,0	0	6	C
Nuit	N°5	43,0	42,5	43,5	41,0	0	4	C

(/) le niveau d'émergence n'est pas calculable étant donné que le niveau L_{eq} mesuré en activité est inférieur à 35 dB (A)

En périodes de jour comme de nuit, les niveaux d'émergence mesurés au point N°5 sont conformes aux valeurs limites réglementaires.

Le bruit des installations de COC à cet emplacement est peu perceptible.

8.4 Recherche de tonalités marquées

Les tonalités marquées ont été recherchées selon l'arrêté ministériel du 23 janvier 1997 durant les périodes d'activité. Aucune tonalité marquée n'a été détectée.

9 - RESULTATS DETAILLES DES ENREGISTREMENTS

Une fiche est établie pour chaque point et chaque période de mesure avec les résultats globaux et le graphique d'enregistrement.

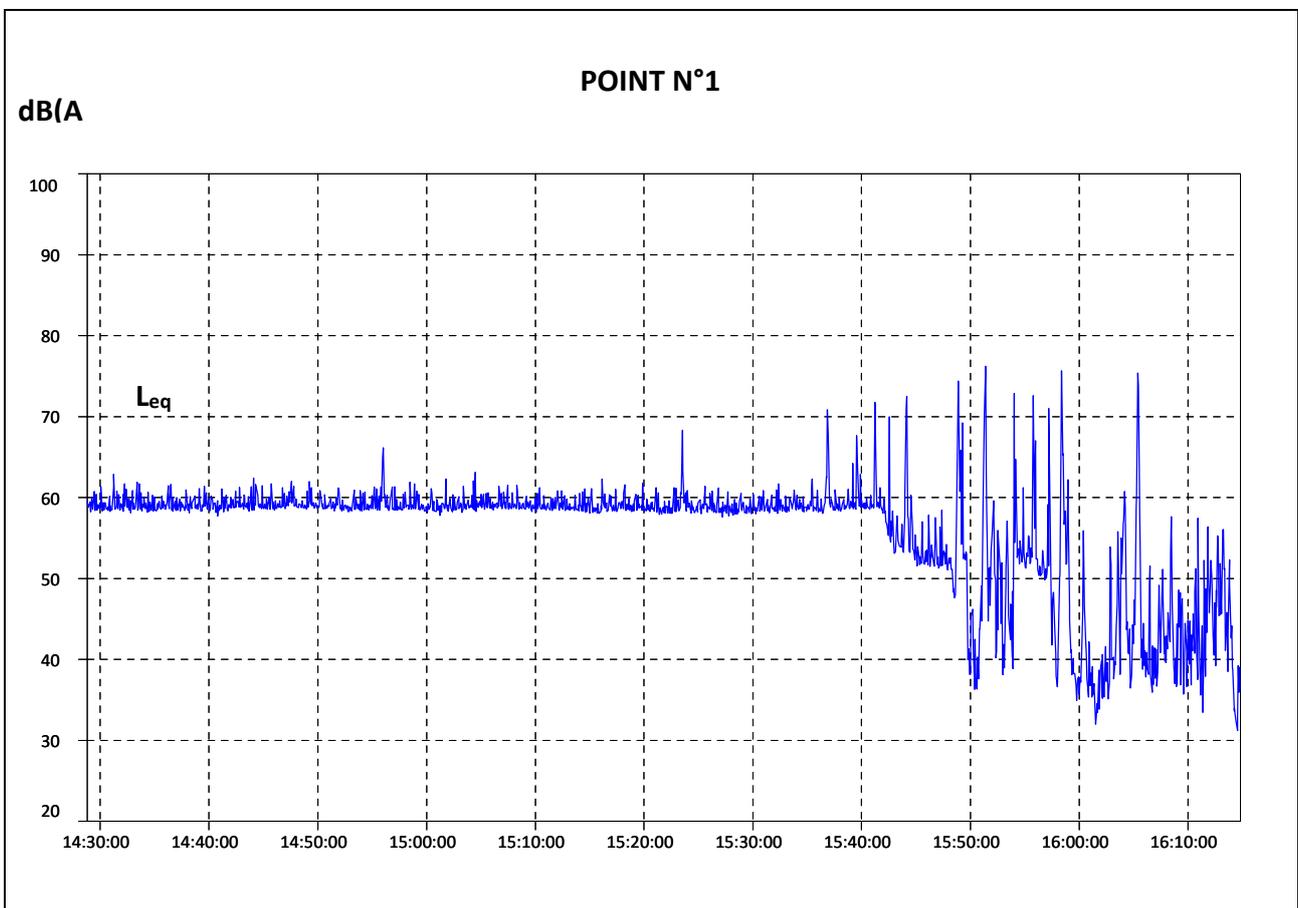
Les différents paramètres mesurés sont les suivants :

- L_{eq} : Niveau acoustique équivalent continu
- L_{MAX} : Niveau sonore maximal
- L₅₀ : Niveau acoustique excédant 50 % de la mesure

Les évènements particuliers survenus au cours des mesures sont notés en observation des graphiques.

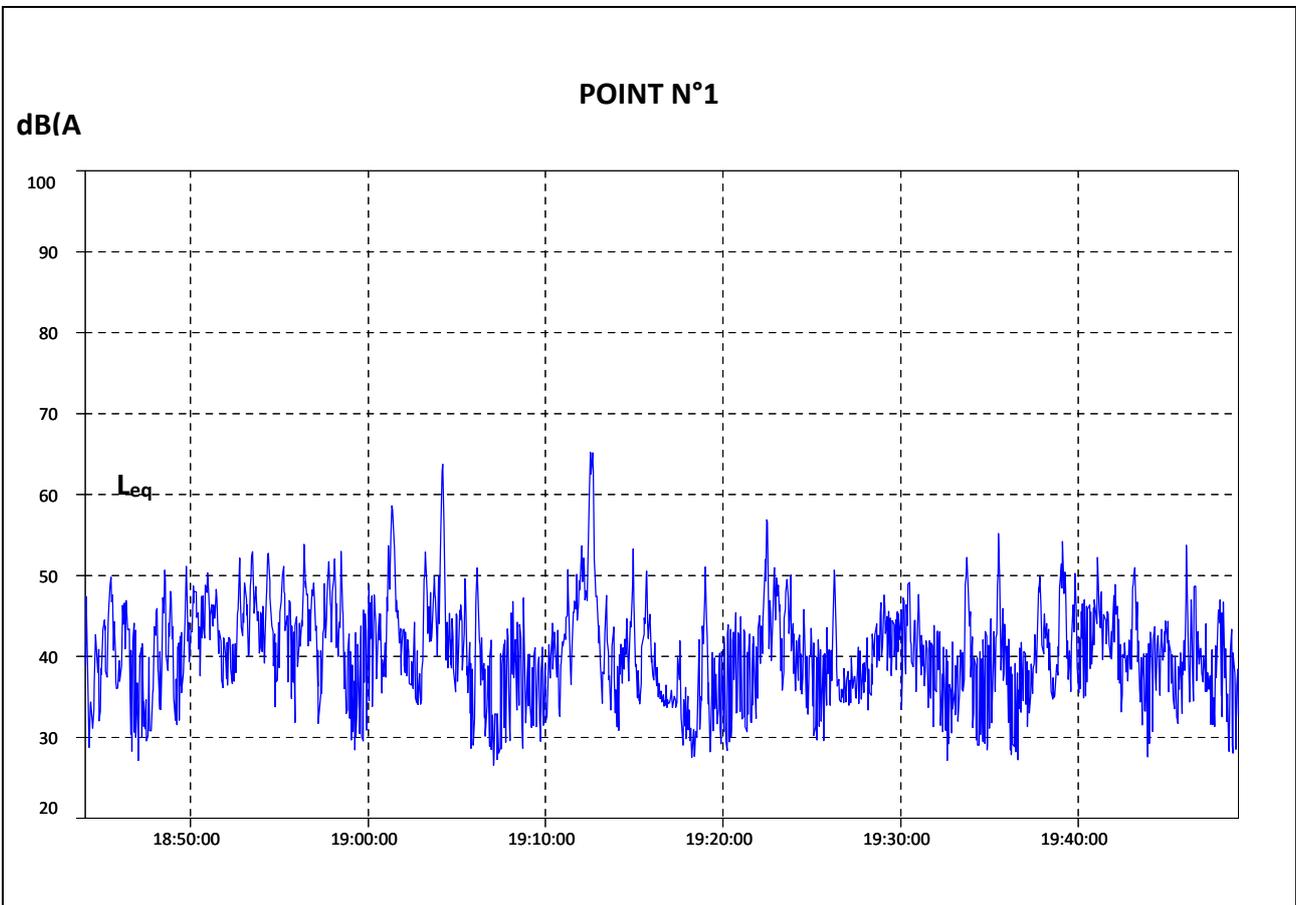
<p>POINT DE MESURE N°1</p> <p>Limite Est</p> <p>Installation en fonctionnement</p>	
---	--

Période de jour				
Résultats globaux exprimés en dB (A)				
Date	Durée de la mesure	Leq	L ₅₀	L _{max}
08/06/2021	1 h 46 mn 1 s	58,7	58,5	78,5
OBSERVATIONS				
Bruit de fond lié à l'activité de transfert de céréales vers les boisseaux jusqu'à environ 15h50. Passages de camions sous les boisseaux pour leur chargement en fin de mesure.				



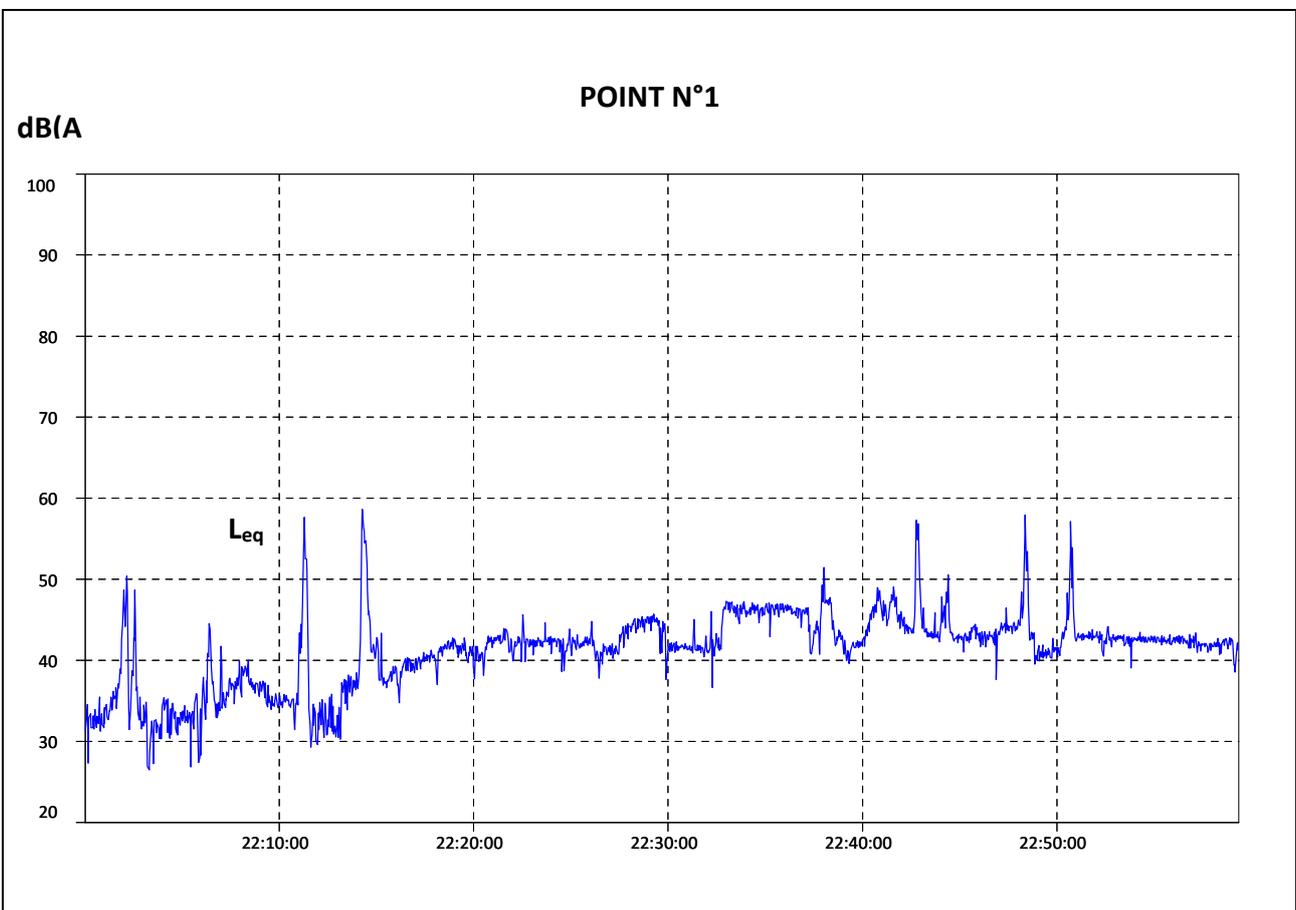
<p>POINT DE MESURE N°1</p> <p>Limite Est</p> <p>Installation à l'arrêt</p>	
---	--

Période de jour				
Résultats globaux exprimés en dB (A)				
Date	Durée de la mesure	Leq	L ₅₀	L _{max}
08/06/2021	1 h 4 mn 57 s	45,6	40,4	66,5
OBSERVATIONS				
Bruit de fond lié à la nature (oiseaux, grillons). Faible perception d'un bruit provenant des locaux silos. Fonctionnement par intermittence des compresseurs.				



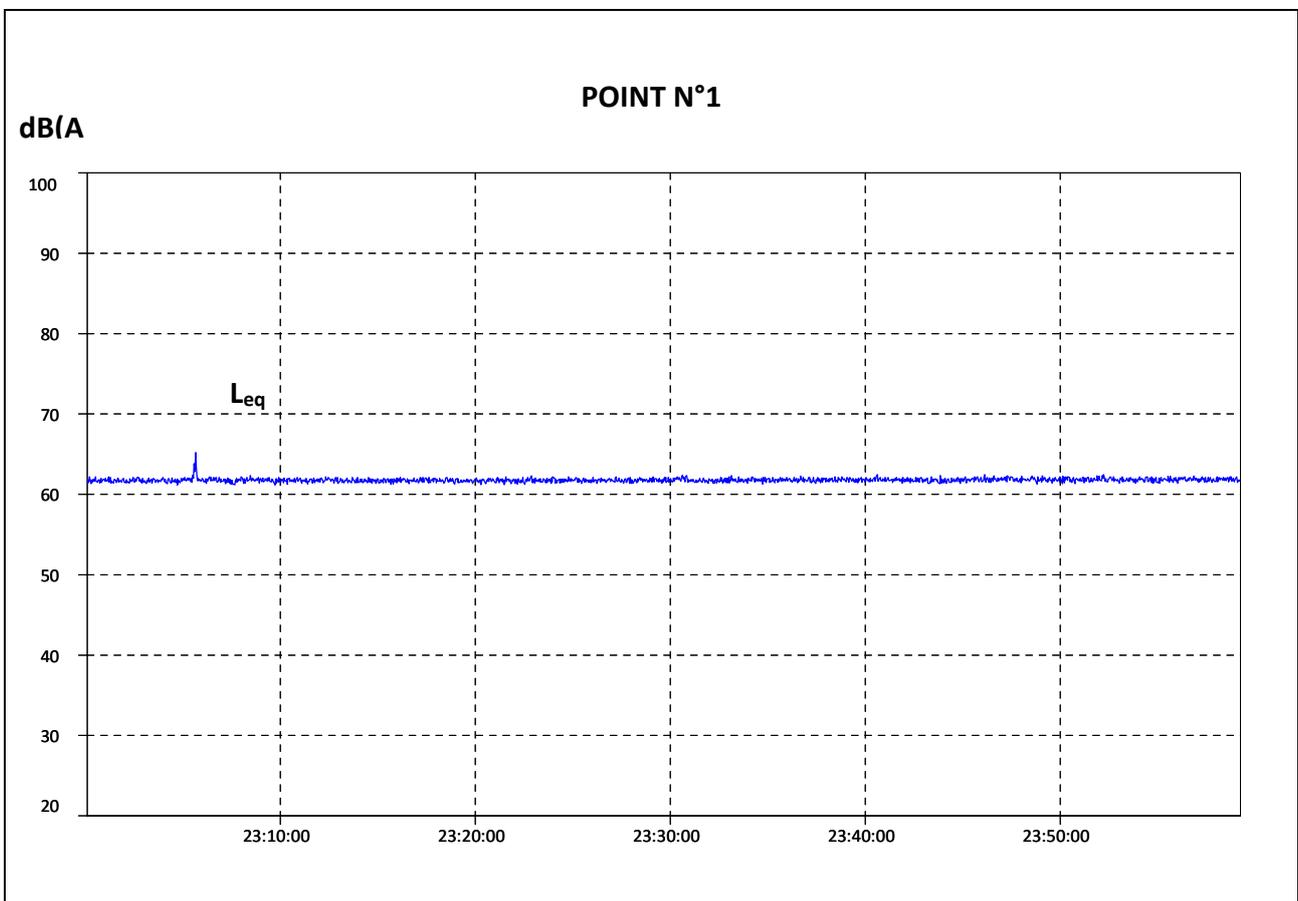
<p>POINT DE MESURE N°1</p> <p>Limite Est</p> <p>Installation à l'arrêt</p>	
---	--

Période de nuit				
Résultats globaux exprimés en dB (A)				
Date	Durée de la mesure	L_{eq}	L_{50}	L_{max}
08/06/2021	59 mn 19 s	43,6	42,1	59,5
OBSERVATIONS				
Bruit de fond essentiellement lié aux grillons. Faible perception d'un bruit continu au niveau des locaux silos.				



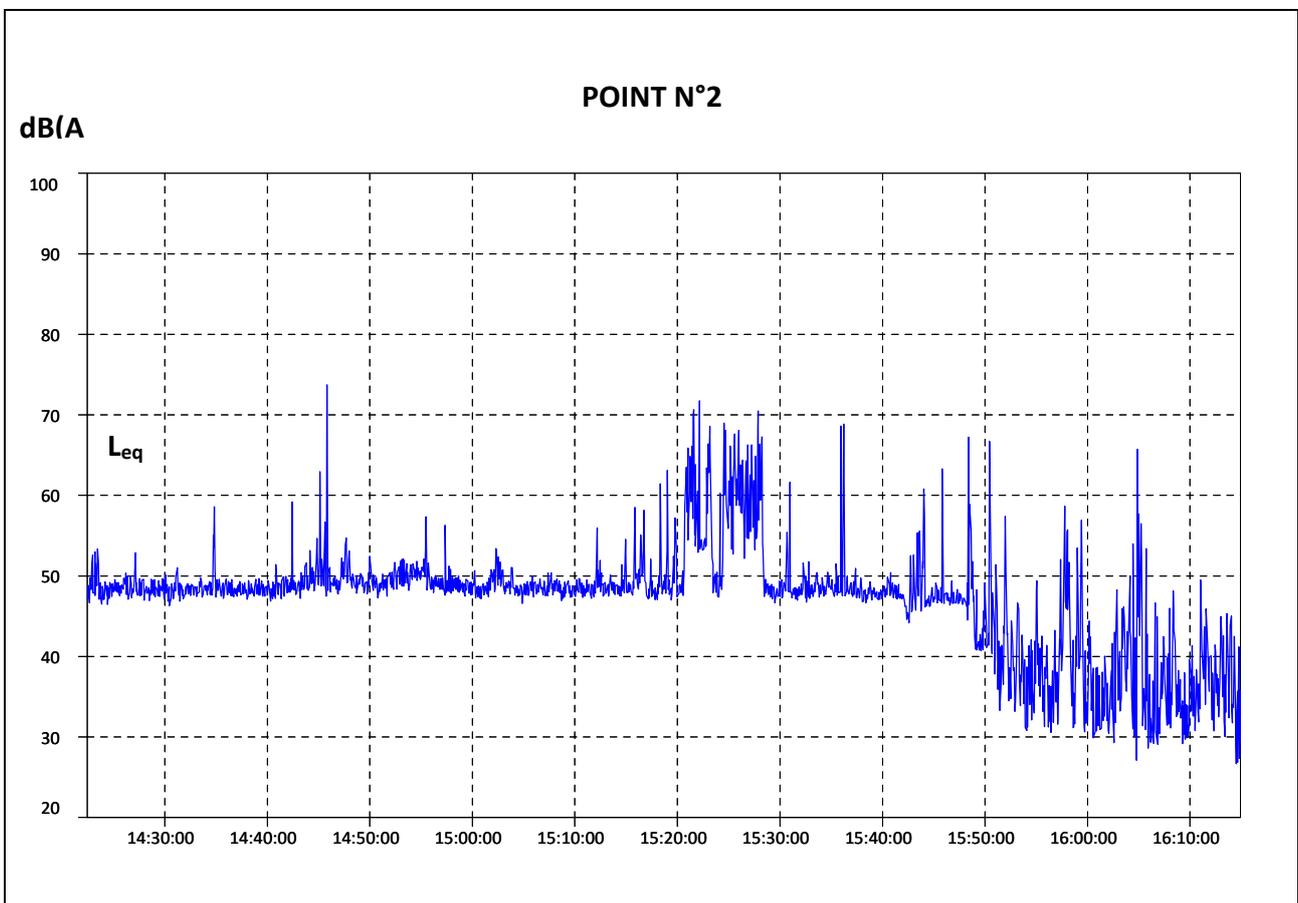
<p>POINT DE MESURE N°1</p> <p>Limite Est</p> <p>Installation en fonctionnement</p>	
---	--

Période de nuit				
Résultats globaux exprimés en dB (A)				
Date	Durée de la mesure	L_{eq}	L_{50}	L_{max}
08/06/2021	59 mn 9 s	61,8	61,6	65,9
OBSERVATIONS				
Bruit de fond provenant de la ventilation des cellules. Grillons perceptibles.				



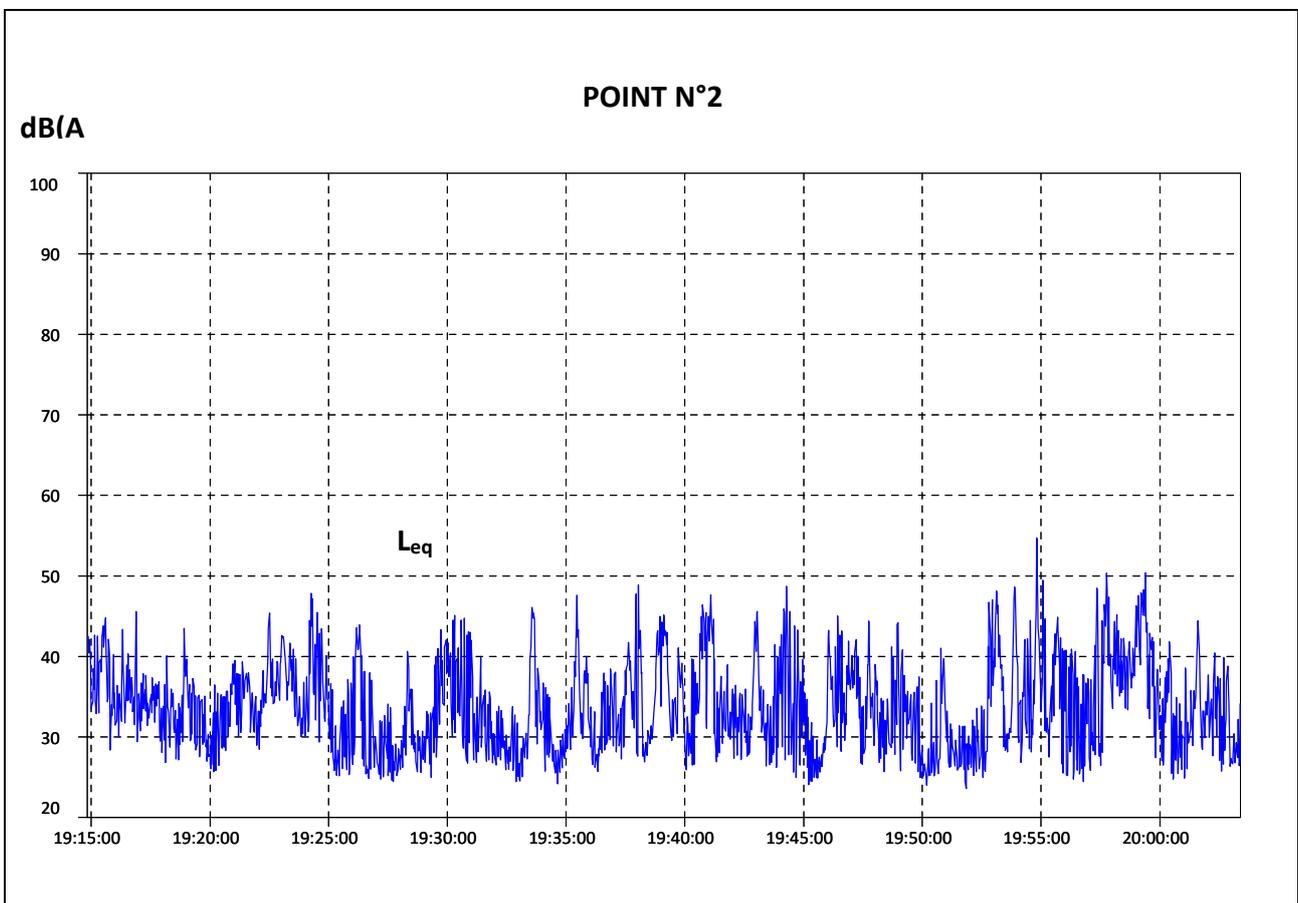
<p>POINT DE MESURE N°2</p> <p>Limite Sud</p> <p>Installation en fonctionnement</p>	
---	--

Période de jour				
Résultats globaux exprimés en dB (A)				
Date	Durée de la mesure	Leq	L ₅₀	L _{max}
08/06/2021	1 h 52 mn 26 s	52,0	48,3	80,6
OBSERVATIONS				
Bruit de fond lié à l'activité de transfert de céréales vers les boisseaux jusqu'à environ 15h50. Passages de camions à la bascule perceptibles.				



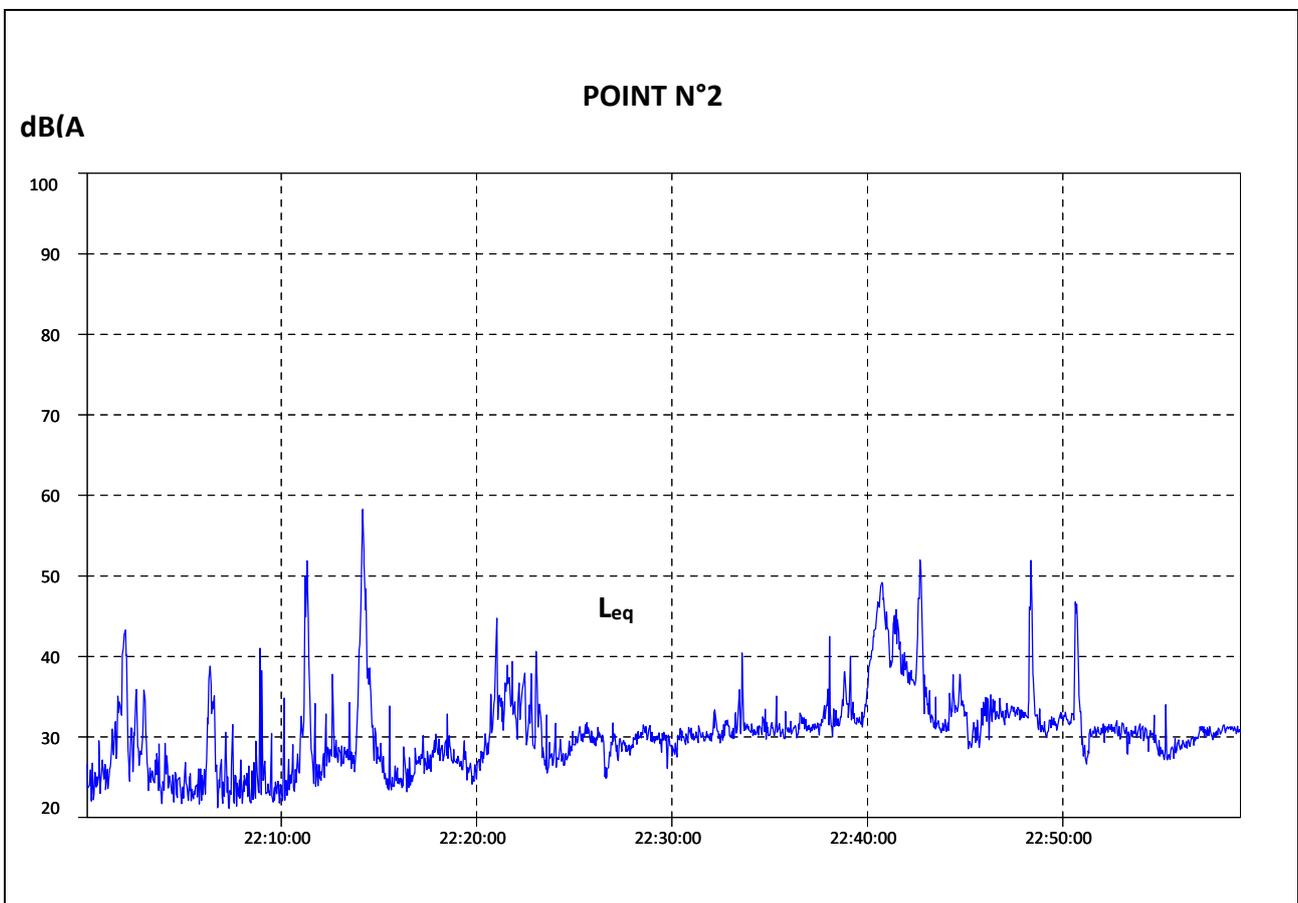
<p>POINT DE MESURE N°2</p> <p>Limite Sud</p> <p>Installation à l'arrêt</p>	
---	--

Période de jour				
Résultats globaux exprimés en dB (A)				
Date	Durée de la mesure	Leq	L ₅₀	L _{max}
08/06/2021	48 mn 33 s	37,5	33,1	58,5
OBSERVATIONS				
Bruit de fond lié à la nature (oiseaux, grillons) et à la circulation routière sur la RD 975.				



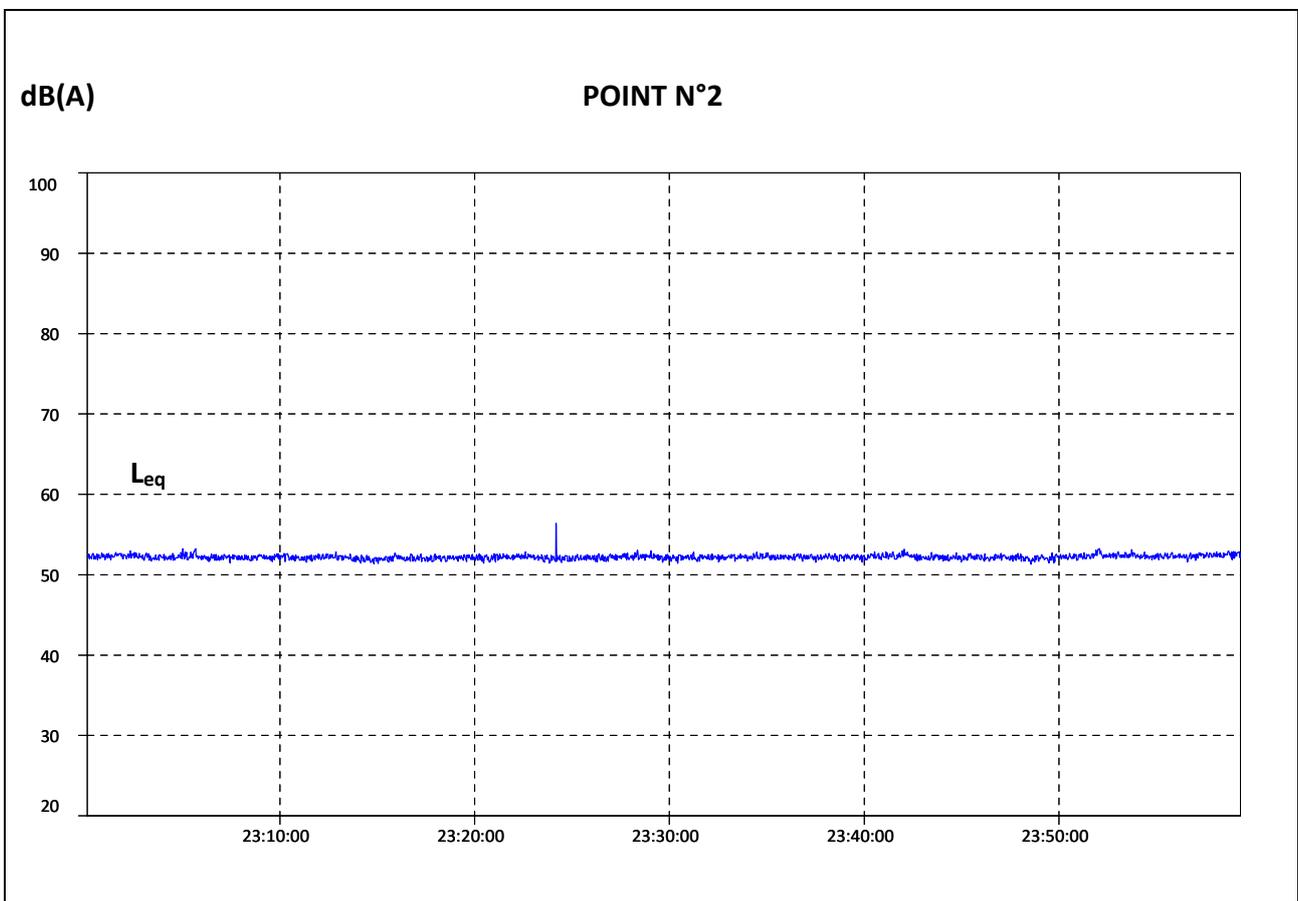
<p>POINT DE MESURE N°2</p> <p>Limite Sud</p> <p>Installation à l'arrêt</p>	
---	--

Période de nuit				
Résultats globaux exprimés en dB (A)				
Date	Durée de la mesure	Leq	L ₅₀	L _{max}
08/06/2021	59 mn 1 s	36,0	30,2	58,7
OBSERVATIONS				
Bruit de fond lié à la nature (grillons, coassements de grenouilles) et à des bruits de craquements des silos liés à la chaleur.				



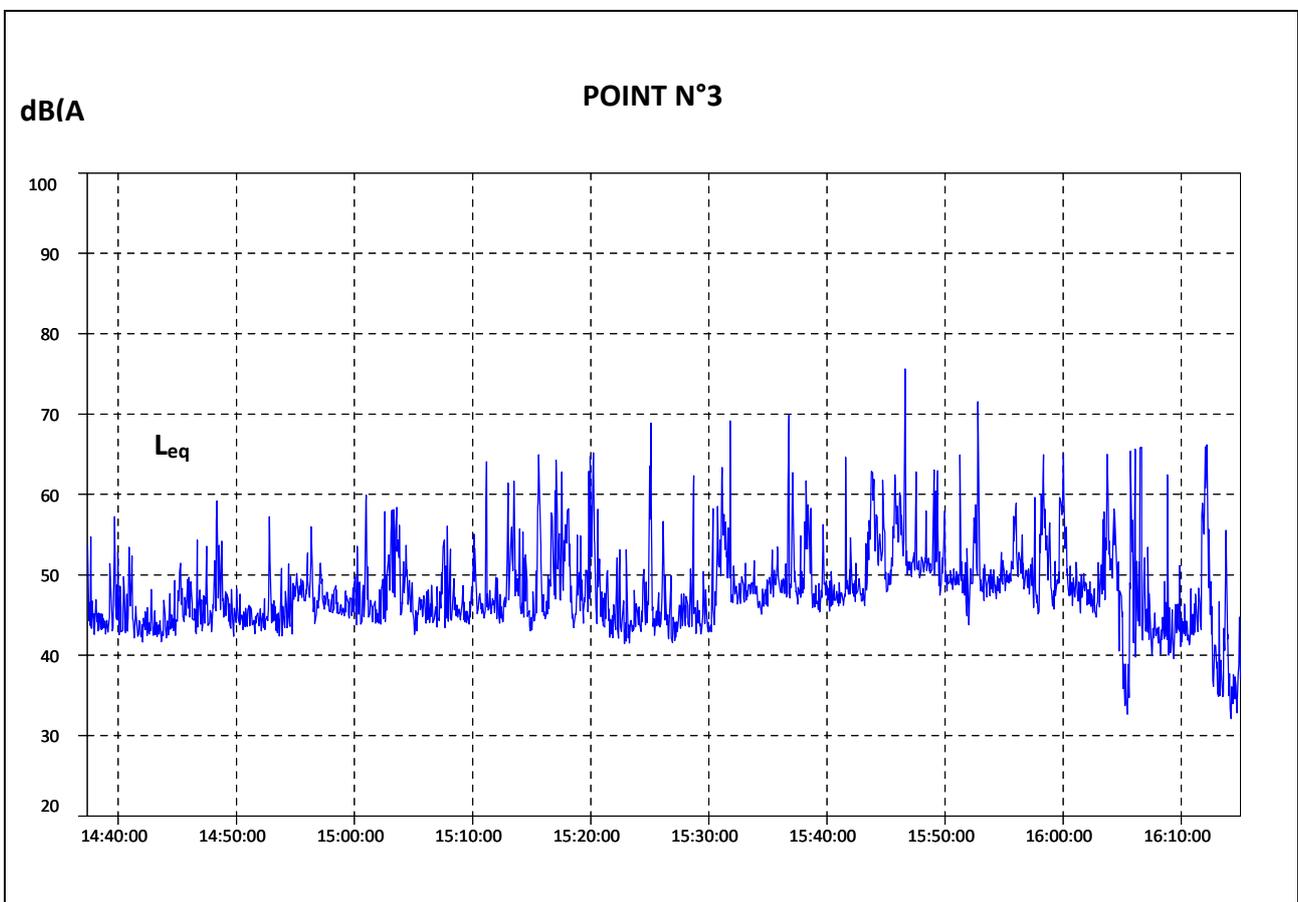
<p>POINT DE MESURE N°2</p> <p>Limite Sud</p> <p>Installation en fonctionnement</p>	
---	--

Période de nuit				
Résultats globaux exprimés en dB (A)				
Date	Durée de la mesure	L_{eq}	L_{50}	L_{max}
08/06/2021	59 mn 12 s	52,2	52,4	63,5
OBSERVATIONS				
Bruit de fond provenant de la ventilation des cellules (façade Ouest du local de nettoyage des silos).				



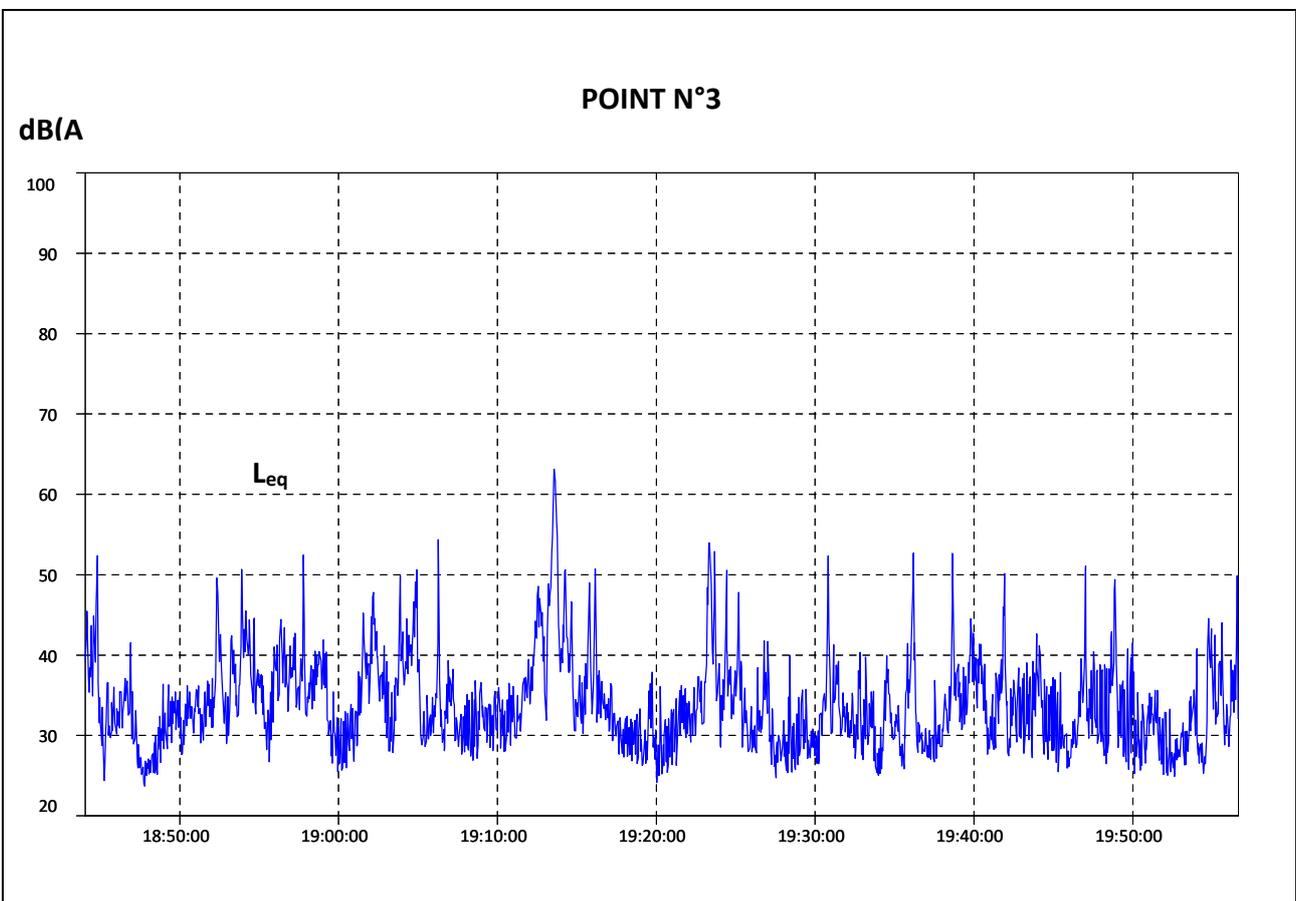
<p>POINT DE MESURE N°3</p> <p>Limite Ouest</p> <p>Installation en fonctionnement</p>	
---	--

Période de jour				
Résultats globaux exprimés en dB (A)				
Date	Durée de la mesure	Leq	L50	Lmax
08/06/2021	1 h 37 mn 37 s	51,5	46,9	81,4
OBSERVATIONS				
Bruit de fond lié à l'activité de transfert des céréales jusqu'à environ 15h50. Passages de camions et chargement en céréales perceptibles. Activité d'un engin télescopique lié à des travaux audible. Trafic routier ponctuel sur la RD 21.				



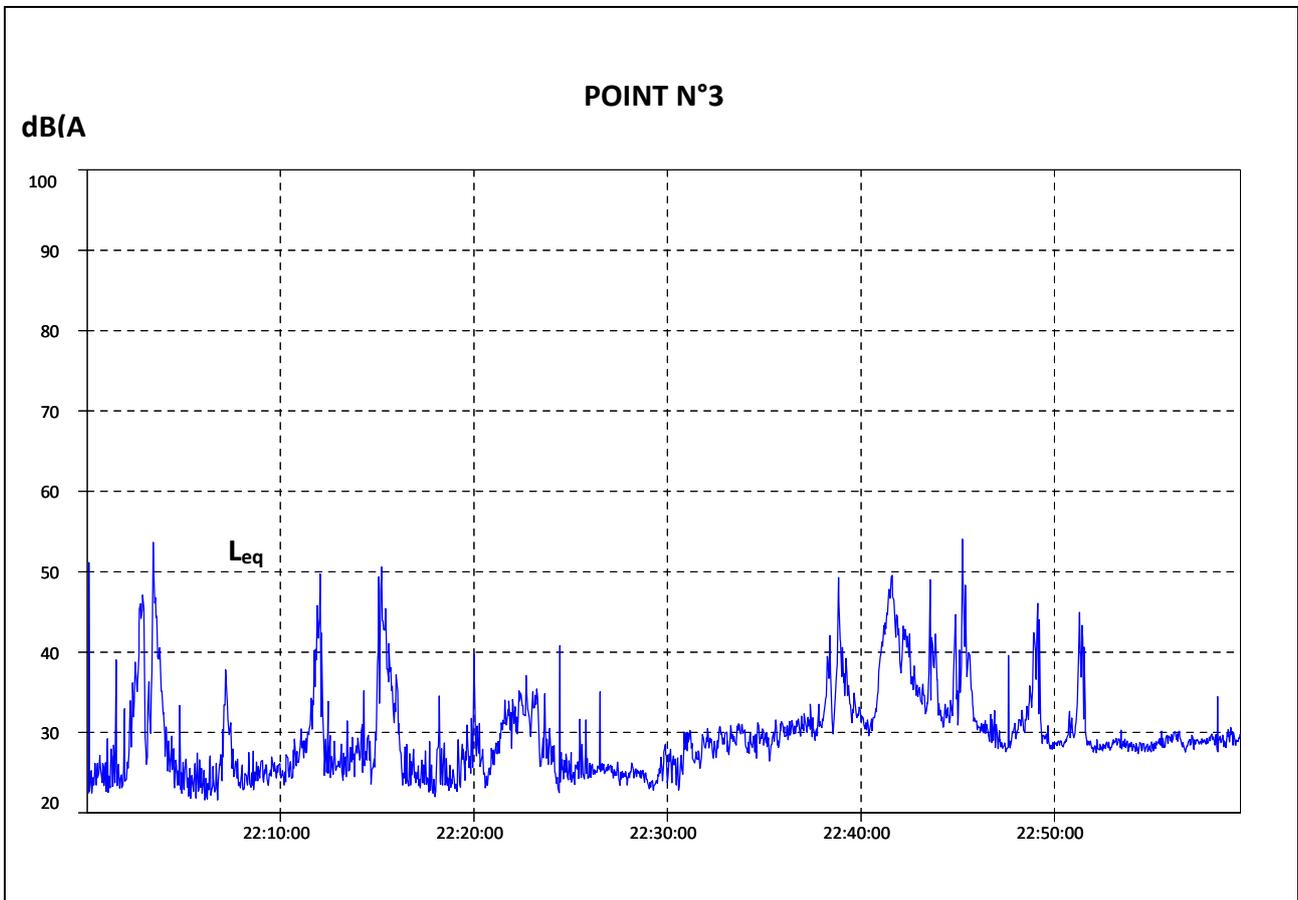
<p>POINT DE MESURE N°3</p> <p>Limite Ouest</p> <p>Installation à l'arrêt</p>	
---	--

Période de jour				
Résultats globaux exprimés en dB (A)				
Date	Durée de la mesure	Leq	L ₅₀	L _{max}
08/06/2021	1 h 12 mn 36 s	40,3	32,8	64,5
OBSERVATIONS				
Bruit de fond essentiellement lié au chant des oiseaux au trafic routier sur les RD 21 et RD 975.				



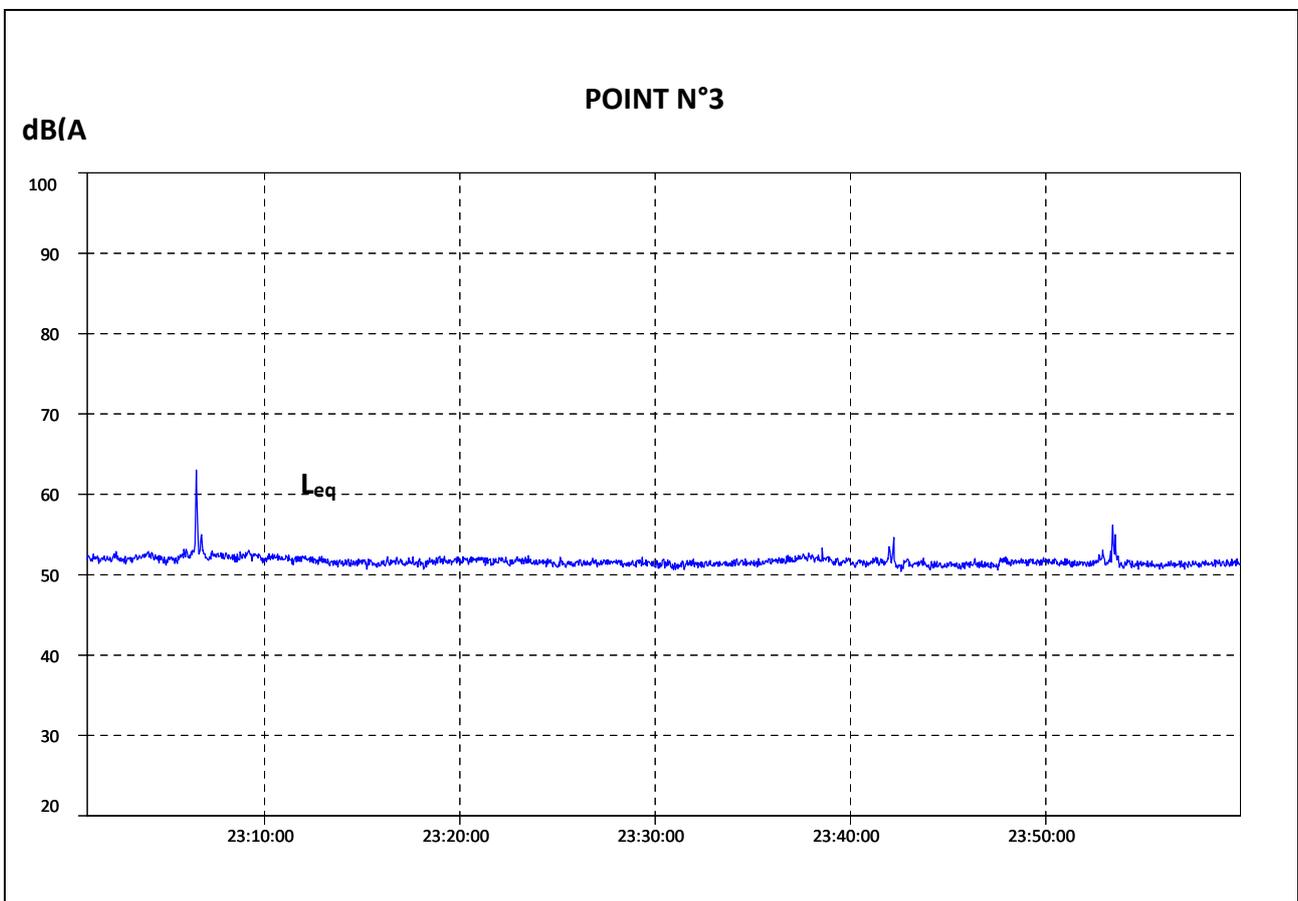
<p>POINT DE MESURE N°3</p> <p>Limite Ouest</p> <p>Installation à l'arrêt</p>	
---	--

Période de nuit				
Résultats globaux exprimés en dB (A)				
Date	Durée de la mesure	L_{eq}	L_{50}	L_{max}
08/06/2021	59 mn 35 s	34,9	28,6	59,4
OBSERVATIONS				
Bruit de fond essentiellement lié à la nature (grillons). Trafic routier ponctuellement audible (pics sur le graphique d'enregistrement).				



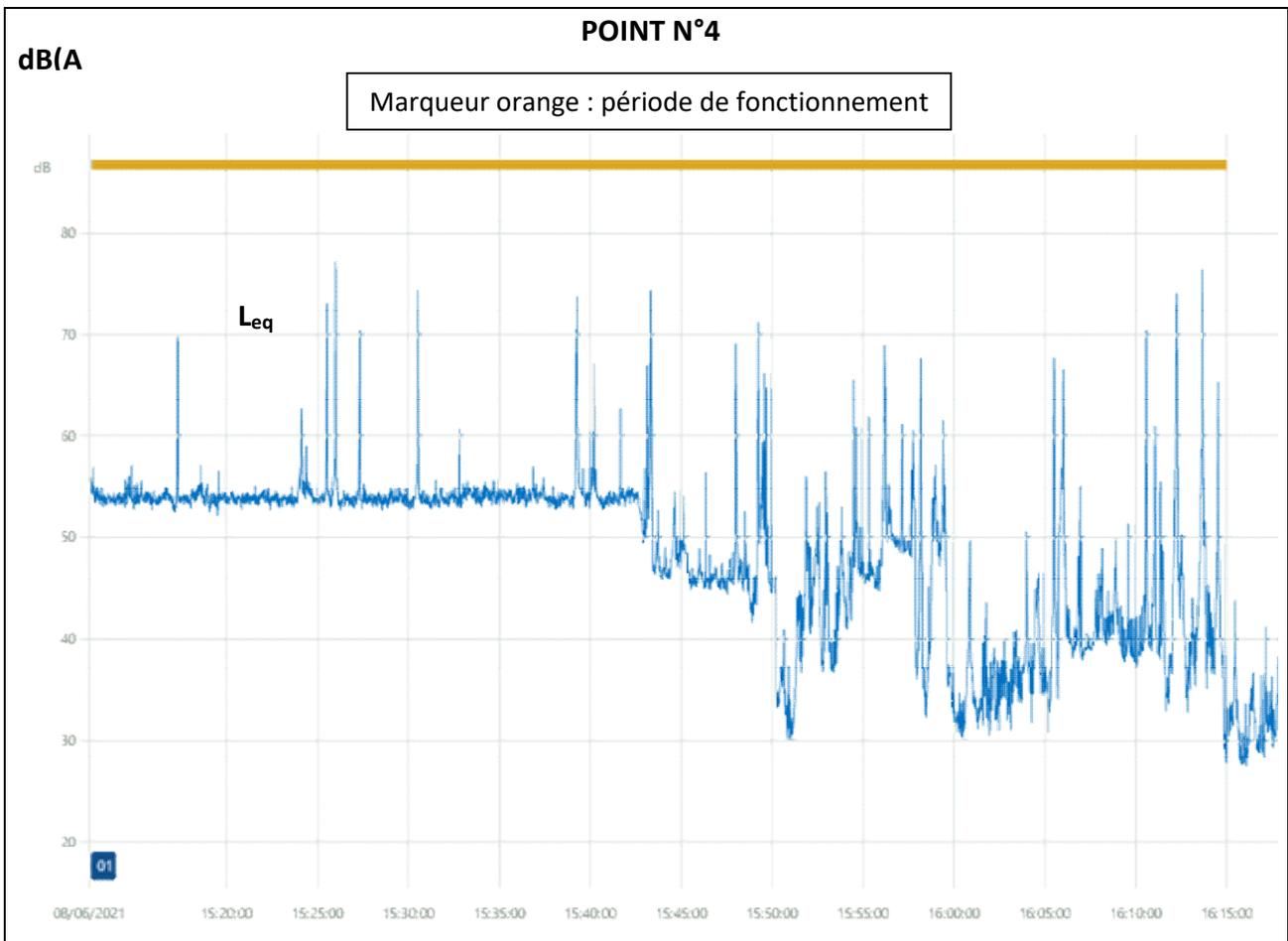
<p>POINT DE MESURE N°3</p> <p>Limite Ouest</p> <p>Installation en fonctionnement</p>	
---	--

Période de nuit				
Résultats globaux exprimés en dB (A)				
Date	Durée de la mesure	L_{eq}	L_{50}	L_{max}
08/06/2021	59 mn 3 s	51,7	51,6	63,8
OBSERVATIONS				
Bruit de fond provenant de la ventilation des cellules. Grillons perceptibles.				



<p>POINT DE MESURE N°4</p> <p>Limite Nord</p> <p>Installation en fonctionnement</p>	
--	--

Période de jour				
Résultats globaux exprimés en dB (A)				
Date	Durée de la mesure	Leq	L50	Lmax
08/06/2021	1 h 2 mn 29 s	55,2	53,1	79,7
OBSERVATIONS				
Bruit de fond lié à l'activité de transfert de céréales dans les boisseaux jusqu'à environ 15h50. Chargements de camions sous les boisseaux perceptibles. Impact sonore du trafic routier sur la RD 21.				



POINT DE MESURE N°4

Limite Nord

Installation à l'arrêt



Période de jour

Résultats globaux exprimés en **dB (A)**

Date	Durée de la mesure	L_{eq}	L₅₀	L_{max}
08/06/2021	1 h 8 mn 7 s	53,8	37,3	82,7

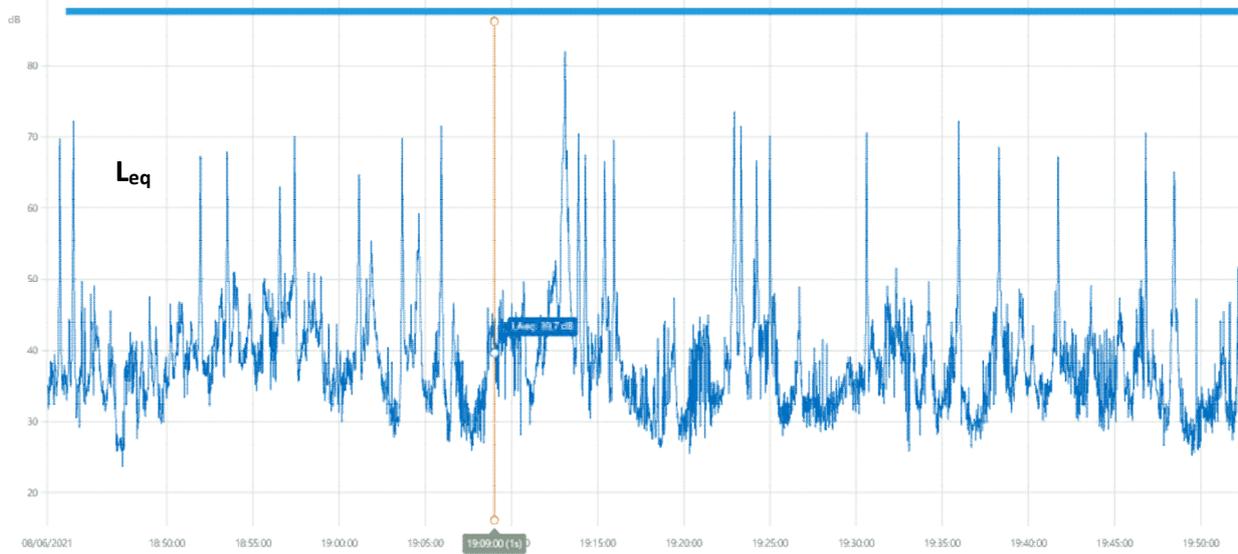
OBSERVATIONS

Bruit de fond lié à la nature (oiseaux, grillons), au trafic routier (RD 21 et RD 975).
Fonctionnement par intermittence des compresseurs perceptible.

POINT N°4

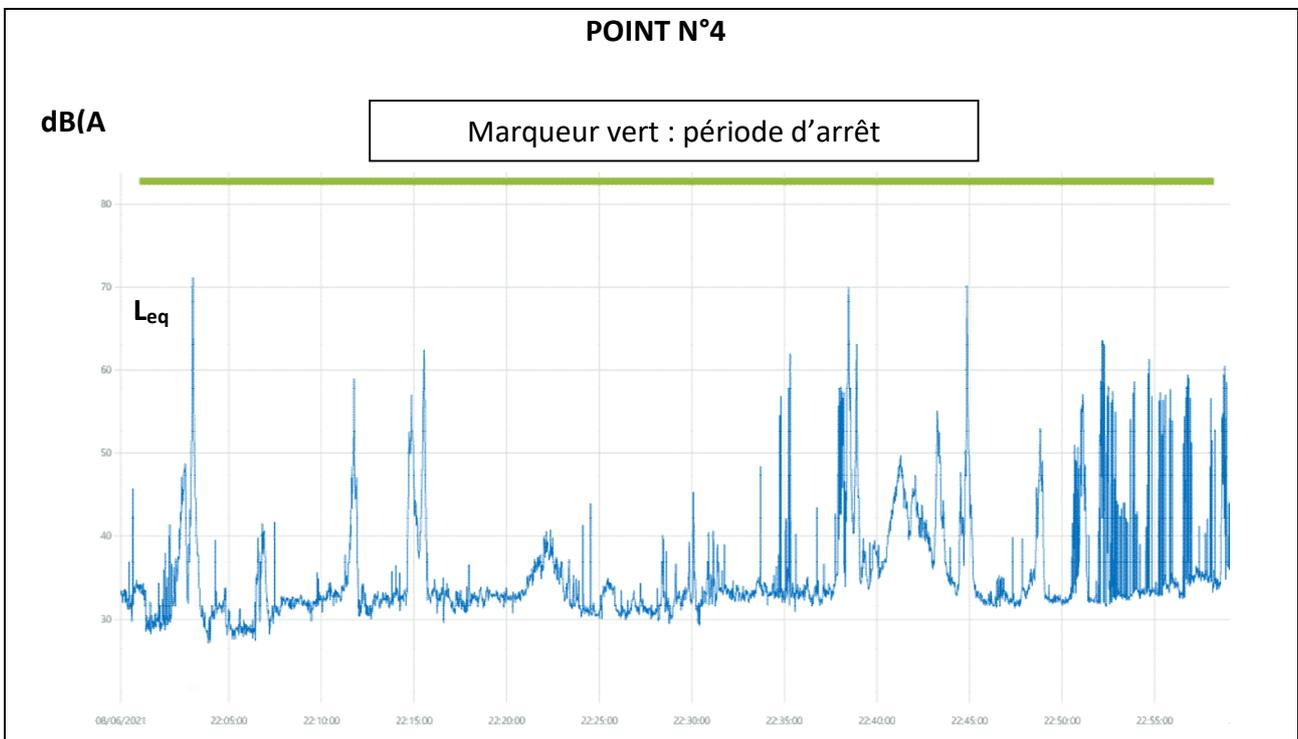
dB(A)

Marqueur bleu : période d'arrêt



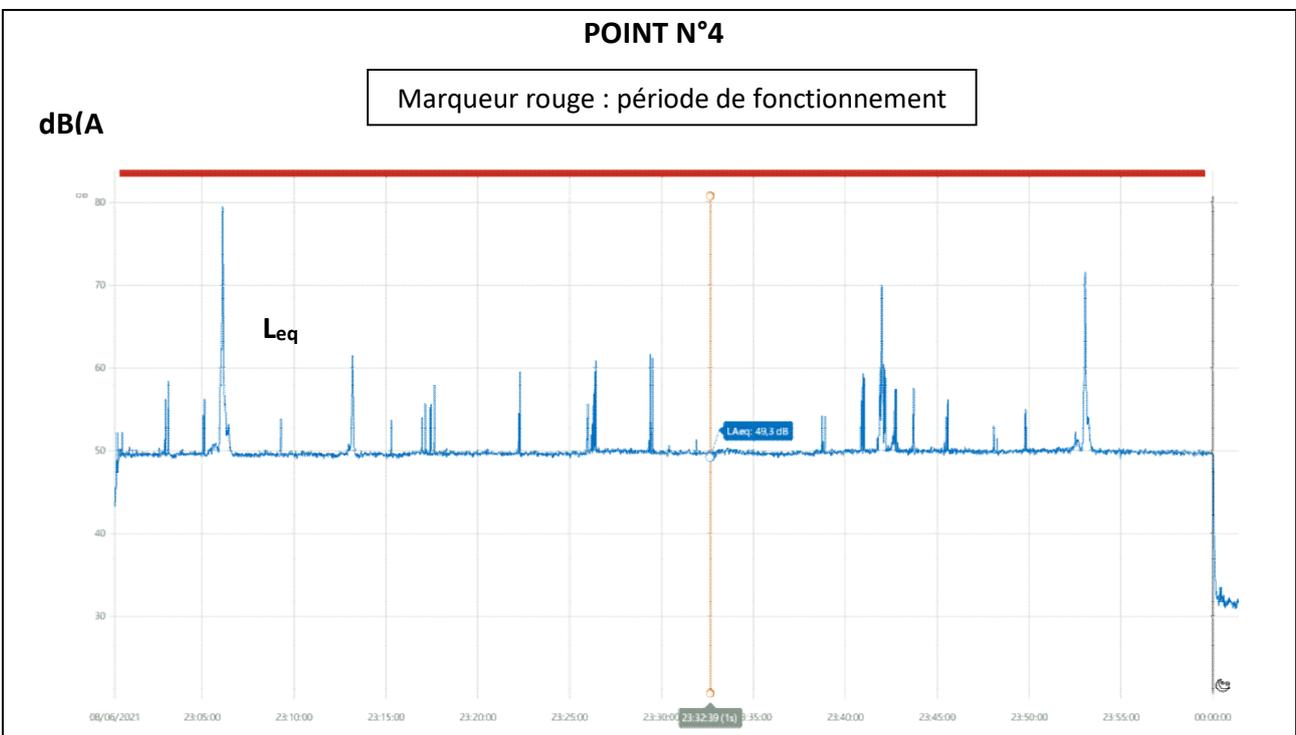
<p>POINT DE MESURE N°4</p> <p>Limite Nord</p> <p>Installation à l'arrêt</p>	
--	--

Période de nuit				
Résultats globaux exprimés en dB (A)				
Date	Durée de la mesure	L_{eq}	L_{50}	L_{max}
08/06/2021	58 mn 2 s	46,3	33,2	72,6
OBSERVATIONS				
Bruit de fond essentiellement lié à la nature (grillons, coassement de grenouilles au loin). Fonctionnement par intermittence des compresseurs perceptible. Incidence du trafic routier local.				



<p>POINT DE MESURE N°4</p> <p>Limite Nord</p> <p>Installation en fonctionnement</p>	
--	--

Période de nuit				
Résultats globaux exprimés en dB (A)				
Date	Durée de la mesure	Leq	L50	Lmax
08/06/2021	59 mn 5 s	52,6	49,8	80,9
OBSERVATIONS				
Bruit de fond lié au fonctionnement de la ventilation du silo, aux grillons et au trafic routier (ponctuel).				



POINT DE MESURE N°5

A 530 m au Nord-Est, à proximité de l'exploitation agricole *le Bois le Roi*

Installation en fonctionnement



Période de jour

Résultats globaux exprimés en **dB (A)**

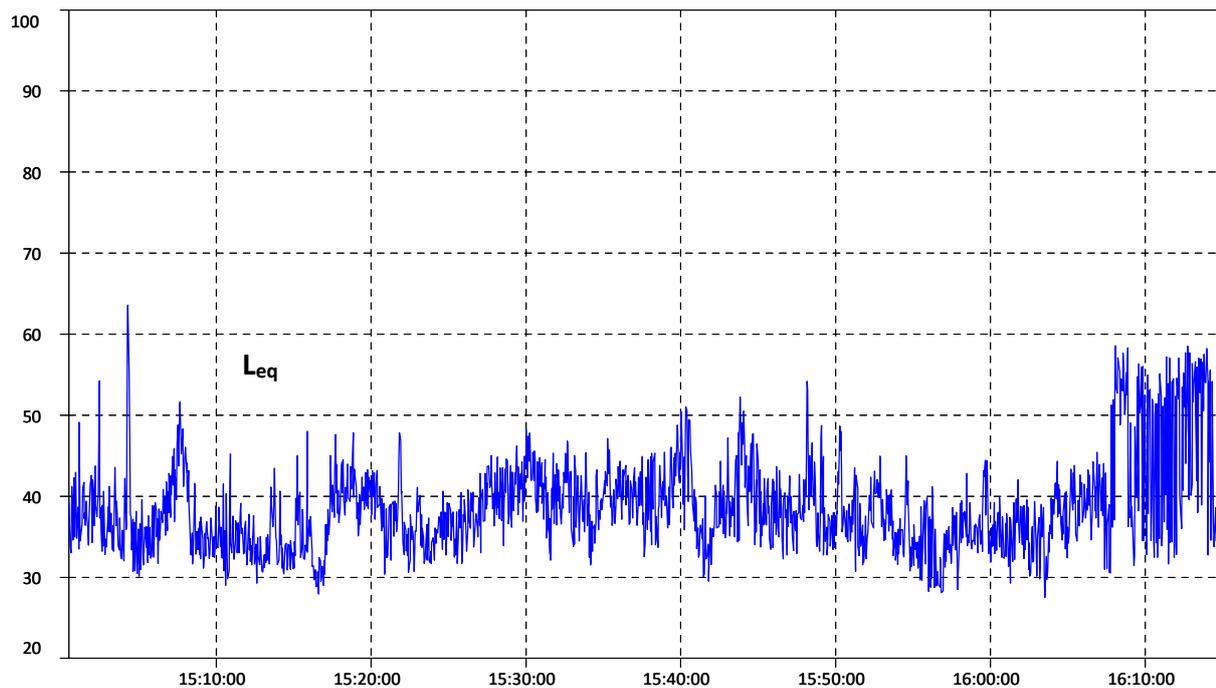
Date	Durée de la mesure	Leq	L ₅₀	L _{max}
08/06/2021	1 h 14 mn 30 s	44,2	37,8	65,4

OBSERVATIONS

Bruit de fond lié au chant des oiseaux, aux activités de l'exploitation agricole et au trafic routier. Le site **COC** y est peu perceptible. Aboiements en fin de mesure.

POINT N°5

dB(A)



POINT DE MESURE N°5

A 530 m au Nord-Est, à proximité de l'exploitation agricole *le Bois le Roi*

Installation à l'arrêt



Période de jour

Résultats globaux exprimés en **dB (A)**

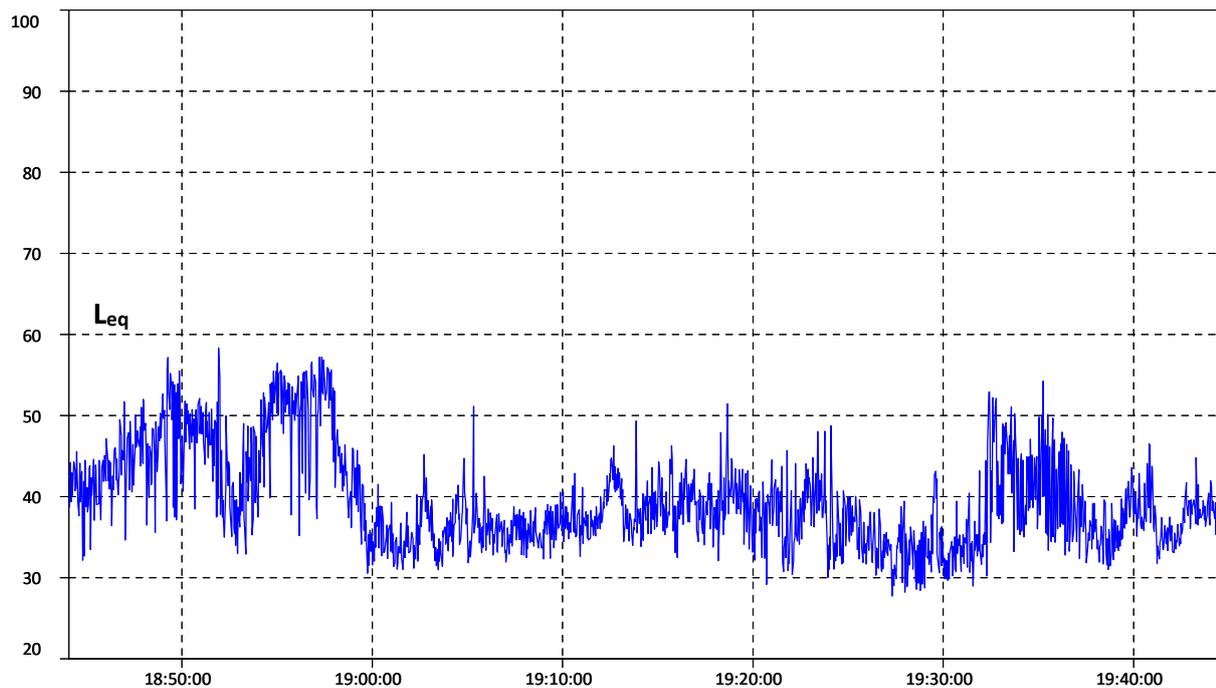
Date	Durée de la mesure	Leq	L50	Lmax
08/06/2021	1 h 35 s	44,4	38,0	65,9

OBSERVATIONS

Bruit de fond lié à la nature (oiseaux, grillons, grenouilles), aux activités de l'exploitation agricole et au trafic routier local.

POINT N°5

dB(A)



POINT DE MESURE N°5

A 530 m au Nord-Est, à proximité de
l'exploitation agricole *le Bois le Roi*

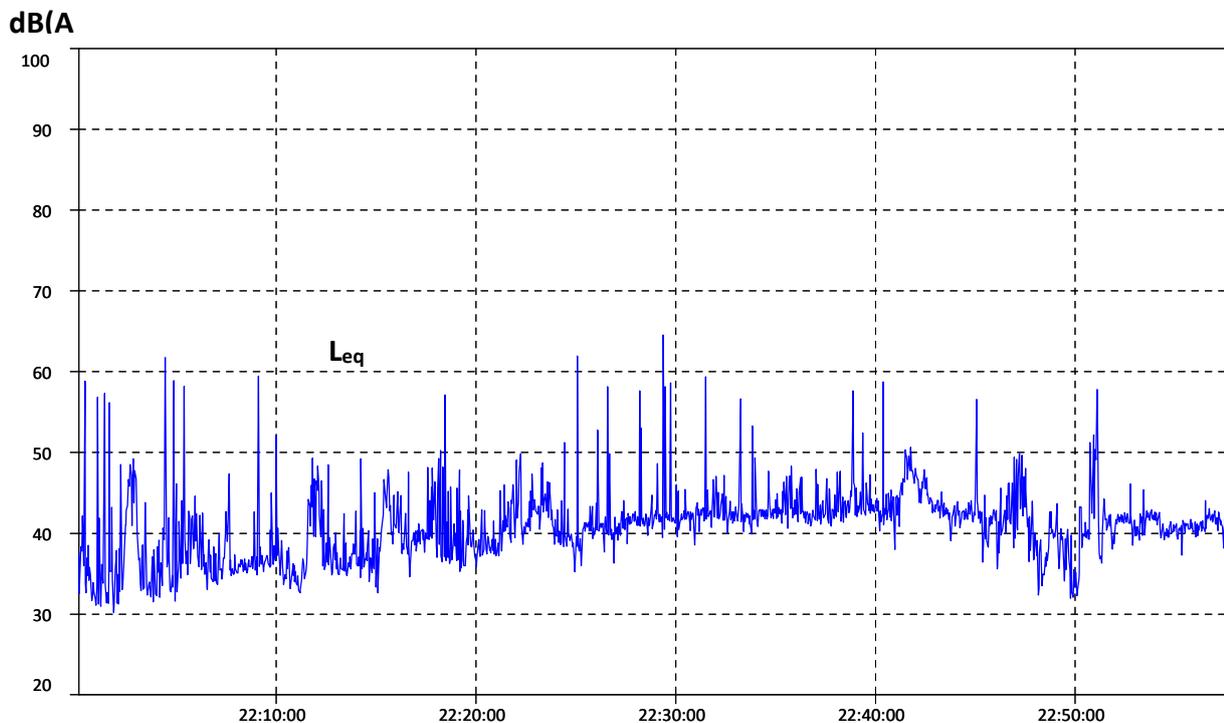
Installation à l'arrêt**Période de nuit**

Résultats globaux exprimés en **dB (A)**

Date	Durée de la mesure	L_{eq}	L_{50}	L_{max}
08/06/2021	57 mn 45 s	43,3	41,1	69,4

OBSERVATIONS

Bruit de fond lié à la nature (grillons, grenouilles), au trafic routier ponctuel et à des bruits liés aux animaux de l'exploitation agricole (vaches).

POINT N°5

POINT DE MESURE N°5

A 530 m au Nord-Est, à proximité de l'exploitation agricole *le Bois le Roi*

Installation en fonctionnement



Période de nuit

Résultats globaux exprimés en **dB (A)**

Date	Durée de la mesure	L_{eq}	L_{50}	L_{max}
08/06/2021	58 mn 54 s	43,1	42,7	56,6

OBSERVATIONS

Fonctionnement de la ventilation des silos perceptible. Mêmes remarques que sur la fiche précédente.

POINT N°5

dB(A)



10 - ANNEXE

ANNEXE

REFERENTIEL DES COUPLES

METEOROLOGIQUES UT

Les couples météorologiques UT permettent d'évaluer quantitativement l'influence des conditions météorologiques.

U1	Vent fort (3 m/s à 5 m/s) contraire au sens source-récepteur	T1	Jour et fort ensoleillement et surface sèche et peu de vent
U2	Vent moyen à faible (1 à 3 m/s) contraire ou vent fort peu contraire	T2	Mêmes conditions que T1 mais au moins une est non vérifiée
U3	Vent nul ou vent quelconque de travers	T3	Lever ou coucher du soleil ou (temps couvert et venteux et surface pas trop humide)
U4	Vent moyen à faible portant ou vent fort peu portant (= 45°)	T4	Nuit et (nuageux ou vent)
U5	Vent fort portant	T5	Nuit et ciel dégagé et vent faible

Il faut s'assurer de la qualité des conditions météorologiques ou sinon les relever heure par heure, pendant toute la durée de l'intervalle de mesurage. Dans ce cas, les relevés doivent figurer sur le rapport de mesurage (par exemple : U4/T2).

L'estimation qualitative de l'influence des conditions météorologiques s'effectue par l'intermédiaire de la grille ci-dessous :

	U1	U2	U3	U4	U5
T1		--	--	-	
T2	--	-	-	Z	+
T3	-	-	Z	+	+
T4	-	Z	+	+	++
T5		+	+	++	

- Etat météorologique conduisant à une atténuation très forte du niveau sonore
- Etat météorologique conduisant à une atténuation forte du niveau sonore
- Z Effets météorologiques nuls ou négligeables
- + Etat météorologique conduisant à un renforcement faible du niveau sonore
- ++ Etat météorologique conduisant à un renforcement moyen du niveau sonore